



Section Syndicale CGT – 67 -

VA JOUER AILLEURS, T'ES PAS REPRÉSENTATIF

Née en septembre 2005, la section CGT Bas Rhin n'est pas représentative au niveau local, faute d'avoir pu participer à des élections professionnelles.

Pour cette raison, elle est réglementairement empêchée d'agir :

- accès refusé aux locaux syndicaux de notre administration
- impossibilité d'organiser des heures mensuelles d'information
- en septembre, même Hervé Couvert, représentant élu national, s'est vu refuser la tenue d'une réunion durant les heures de travail, au Centre Prélèvement Service de Schiltigheim

Cela ne nous empêchera pas d'être à votre écoute et de vous informer par le biais de notre site CGT 67

....AU MOINS JUSQU'EN AUTOMNE 2007, date des prochaines élections !

UN CAFÉ !.... DOUBLE ! PRIVILEGIÉS !!!

4 euros d'augmentation pour les fonctionnaires en novembre 2006 !

Rappelons que M. Jacob a généreusement accordé à nos cadres supérieurs entre 70 et 180 points d'indice (arrêté du 08/07/06) et à nos directeurs d'administration centrale environ 15 000 euros de prime...

Que le champagne coule à flot !!

ET COMBIEN VAUT LA SÉCURITÉ D'UN AGENT DU TRESOR ?

Mystère !!!

Ce que l'on sait : il est trop coûteux de faire appel à des transporteurs de fonds pour effectuer les dégagements de caisse dans les SDT, compte tenu des risques **minimes** encourus, nous dit-on.

Faudra-t-il attendre qu'un collègue soit victime d'une agression pour enfin évaluer combien valent son intégrité physique et psychique ?

Combien de temps accepterons nous d'être exposés de la sorte ?

MUTATIONS : LA RÉFORME DE LA DGP DOIT ÊTRE ABANDONNÉE

Depuis le mois de mars 2006, la DGCP a engagé un projet de refonte du système de mutation réintégration.

Cette réforme, au prétexte d'une nécessaire remise à jour, vise en fait à adapter notre système de mutation à une politique de suppression d'emplois et de restructuration de nos services.

Ce projet porte atteinte au droit statutaire à mutation.

Les pénalisations pour refus de mutation sont plus sévères, les « blocages » demeurent, le délai de mutation s'allonge et les possibilités diminuent notamment avec un mouvement principal en moins.

Nous ne pouvons cautionner une telle réforme !

C'est pourquoi la CGT exige l'abandon de ce projet et continue à revendiquer l'ouverture de réelles négociations pour :

- le maintien des trois mouvements par cycle
- la publication des vacances d'emplois
- la mise en place d'un système qui fasse ressortir l'urgence des priorités
- l'extension des compétences des CAP aux mouvements de mutation

AUTORISATION DE DIFFUSION D'INFORMATION

Nom

Prénom

Grade

Poste d'affectation

autorise la section CGT Bas-Rhin à me faire parvenir les informations syndicales sur ma messagerie électronique de mon lieu de travail

date :
signature :

Coupon à retourner à la section CGT

**Trésorerie Générale du Bas-Rhin
Case CGT
25, Avenue des Vosges
67070 Strasbourg CEDEX**

TRESORERIE GENERALE CASE SNT CGT 25, avenue des Vosges 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.88.00.62.73, **mail** : jean-michel.chairon@cp.finances.gouv.fr,
site : www.tresor.cgt.fr/67/